



ⓘ Credit Suisse Group AG has been acquired by UBS Group AG. [Click here for the latest updates](#) on how we continue to serve clients.

Press Release

Le Credit Suisse publie l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2022

Annonce ad hoc conformément à l'article 53 du Règlement de cotation

Zurich
30.03.2022

Contact details
Kinner Lakhani, Investor Relations, Credit Suisse
Tel: +41 44 333 71 49
Email: investor.relations@credit-suisse.com

Dominik von Arx, Corporate Communications, Credit Suisse
Tel: +41 844 33 88 44
Email: media.relations@credit-suisse.com

Credit Suisse Group AG a publié aujourd'hui l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (AG), qui aura lieu le 29 avril 2022. Comme annoncé précédemment, l'AG de cette année se tiendra sans la participation personnelle des actionnaires.

Le Credit Suisse invite les actionnaires à participer à l'AG via une retransmission en direct sur www.credit-suisse.com/agm. Ceux-ci sont invités à voter à l'avance en fournissant une procuration et leurs instructions de vote au représentant indépendant. Le délai est fixé au 26 avril 2022. Les résultats du vote seront également publiés sur www.credit-suisse.com/agm peu après l'AG. Les actionnaires peuvent soumettre leurs questions avant l'AG via le bureau des orateurs en ligne, qui restera ouvert jusqu'au 26 avril 2022.

L'ordre du jour de l'AG 2022, publié aujourd'hui par le Conseil d'administration de Credit Suisse Group AG, comprend, mais sans s'y limiter, les points suivants:

Proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour les exercices 2020 et 2021, à l'exclusion de la décharge concernant l'affaire des fonds de financement de la chaîne d'approvisionnement (Supply Chain Finance Funds, SCFF).

Proposition de distribuer aux actionnaires un dividende de 0.10 CHF par action pour l'exercice 2021.

Création d'un capital autorisé

Proposition d'élire Axel P. Lehmann comme président du Conseil d'administration ainsi que trois nouveaux membres non exécutifs du Conseil d'administration, Mirko Bianchi, Keyu Jin et Amanda Norton.

Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire, ainsi que vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021.

Proposition d'un contrôle spécial soumise par des actionnaires.

Proposition de modifier les statuts de Credit Suisse Group AG concernant la stratégie et la communication relatives au changement climatique (actifs relatifs aux combustibles fossiles).

L'invitation et l'ordre du jour de l'AG 2022 sont disponibles sur le site Internet du Credit Suisse à l'adresse: www.credit-suisse.com/agm.

Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour les exercices 2020 et 2021, à l'exclusion de l'affaire SCFF

Le Conseil d'administration propose de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour les exercices 2020 et 2021, à l'exclusion de toutes les questions liées à l'affaire SCFF. A la suite des affaires Archegos et SCFF, le Conseil d'administration avait retiré de l'ordre du jour de l'AG 2021 sa proposition de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et du Directoire pour l'exercice 2020. La proposition devait être réexaminée une fois les enquêtes sur les deux affaires terminées. L'enquête sur les deux affaires est terminée et le rapport relatif à l'affaire Archegos a été publié. Toutefois, en raison de la procédure en cours pour récupérer les fonds des investisseurs, des complexités juridiques de l'affaire SCFF ainsi que de l'enquête réglementaire en cours par la FINMA, le Conseil d'administration n'a pas l'intention de publier le rapport correspondant. Par conséquent, il recommande de ne pas donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire en relation avec cette affaire jusqu'à ce que les procédures encore en cours soient majoritairement closes.

Distribution de dividende

Comme annoncé précédemment, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires la distribution d'un dividende en espèces total de 0.10 CHF par action pour l'exercice 2021. Cette proposition est conforme au dividende réduit versé pour l'exercice 2020 et nous pensons qu'elle reflète une approche prudente en matière de distribution de capital pour une année difficile.

Création d'un capital autorisé

Conformément aux pratiques établies, le Conseil d'administration propose de réintroduire un capital-actions autorisé d'un montant maximal de 5 millions CHF (correspondant à 125 000 000 actions nominatives) afin de conserver une flexibilité stratégique et financière, notamment dans le but de poursuivre le développement des activités commerciales, et assurer une réserve suffisante de capital autorisé, conformément aux attentes réglementaires.

Changement au sein du Conseil d'administration

Comme annoncé précédemment, le Conseil d'administration propose d'élire Axel P. Lehmann en tant que président du Conseil d'administration, ainsi que Mirko Bianchi, Keyu Jin et Amanda Norton en tant que membres non exécutifs du Conseil d'administration, pour un mandat d'une durée allant jusqu'à la clôture de la prochaine AG. Amanda Norton rejoindra le Conseil d'administration le 1er juillet 2022. La nomination des trois membres non exécutifs du Conseil d'administration est soumise à l'approbation des autorités de surveillance.

Severin Schwan, Kai S. Nargolwala et Juan Colombas ne seront pas candidats à leur réélection lors de l'AG. Tous les autres membres du Conseil d'administration seront candidats à leur réélection pour un mandat d'un an.

Approbation des rémunérations du Conseil d'administration et du Directoire ainsi que vote consultatif sur le rapport de rémunération 2021

Conformément aux exigences de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les actionnaires voteront séparément, et avec effet contraignant, sur la rémunération globale du Conseil d'administration et du Directoire lors de l'AG. Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant total maximal de la rémunération du Conseil d'administration de 13,0 millions CHF pour la période allant de l'AG 2022 à l'AG 2023.

Le Conseil d'administration propose en outre aux actionnaires d'approuver, dans le cadre d'un vote rétrospectif, le montant total de 8,6 millions CHF constituant la part incitative variable à court terme de la rémunération du Directoire pour l'exercice 2021, ainsi que, dans le cadre d'un vote prospectif, le montant total maximal de 34,0 millions CHF constituant la part fixe de la rémunération du Directoire pour la période allant de l'AG 2022 à l'AG 2023. Le Conseil d'administration propose également aux actionnaires d'approuver le montant total de 12,1 millions CHF constituant les Replacement Awards à base d'actions destinés aux nouveaux membres du Directoire qui ont rejoint la banque en 2022.

Conformément aux pratiques des années précédentes, le rapport de rémunération 2021, qui fait partie du rapport annuel de Credit Suisse Group AG, sera présenté aux actionnaires pour un vote consultatif.

Proposition d'un contrôle spécial soumise par des actionnaires

En mars 2022, le Conseil d'administration a reçu une proposition de la Fondation Ethos et d'autres actionnaires demandant des informations et exigeant qu'un contrôle spécial soit effectué en relation avec les affaires SCFF et «Suisse Secrets» (également appelés «Swiss Leaks»). Le Conseil d'administration a répondu à la demande d'information par des réponses qui seront disponibles sur le site Internet du Credit Suisse à l'adresse www.credit-suisse.com/agm dans la semaine du 4 avril 2022. Étant donné les processus de recouvrement en cours dans l'affaire SCFF ainsi que les complexités juridiques et réglementaires, le Conseil d'administration juge qu'un contrôle spécial serait préjudiciable pour le Credit Suisse à ce stade et qu'une divulgation supplémentaire en la matière nuirait en particulier au résultat des processus de recouvrement. Il recommande donc aux actionnaires de ne pas approuver cette proposition.

Proposition de modifier les statuts de Credit Suisse Group AG concernant la stratégie et la communication relatives au changement climatique (actifs relatifs aux combustibles fossiles)

Le Conseil d'administration a reçu une proposition d'actionnaire de la part de la Fondation Ethos, de ShareAction et de onze investisseurs institutionnels concernant la stratégie et la communication du Credit Suisse relatives au changement climatique, une attention particulière étant portée à l'orientation, aux informations diffusées et au reporting en lien avec les secteurs du pétrole, du gaz et du charbon. La demande propose que les statuts de Credit Suisse Group AG soient modifiés pour inclure un nouvel article. Le Conseil d'administration approuve certes les objectifs de cette proposition, mais il ne pense pas que ce reporting supplémentaire doive faire l'objet d'une modification des statuts de la banque. Le Conseil d'administration a déjà décidé d'inclure le reporting supplémentaire demandé dans la proposition d'actionnaire dans le Rapport sur le développement durable 2022 du Credit Suisse (ou reporting TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et de soumettre le Rapport sur le développement durable 2022 (ou communications TCFD) à un vote consultatif des actionnaires lors de l'AG 2023. En outre, le Credit Suisse a décidé d'introduire de nouvelles restrictions relatives au financement des schistes bitumineux, de l'extraction minière en mer profonde ainsi que du pétrole et du gaz de l'Arctique. En outre, en raison des obligations de reporting conformes au droit suisse nouvellement introduites sur les questions non financières, qui entreront en vigueur pour l'exercice 2023, le Conseil

d'administration a l'intention de proposer les changements demandés aux statuts lors de l'AG 2023. Le Conseil d'administration recommande donc aux actionnaires de voter contre cette proposition.

Résultats du premier trimestre 2022

Le Credit Suisse prévoit d'annoncer ses résultats financiers du premier trimestre 2022 le 27 avril 2022.

Informations importantes

Les investisseurs et les autres personnes intéressées doivent noter que nous communiquons des informations importantes sur la société (comprenant les communiqués de presse trimestriels sur les résultats financiers, les rapports financiers trimestriels et le Rapport annuel sur le développement durable) à l'attention du public d'investisseurs à travers les communiqués de presse, les rapports ad hoc suisses et pour la SEC, notre site web ainsi que les conférences téléphoniques et les webcasts publics. Nous avons aussi l'habitude d'employer notre compte Twitter @creditsuisse (<https://twitter.com/creditsuisse>), notre compte LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/credit-suisse/>), nos comptes Instagram (https://www.instagram.com/creditsuisse_careers/ et https://www.instagram.com/creditsuisse_ch/), notre compte Facebook (<https://www.facebook.com/creditsuisse/>) ainsi que d'autres canaux de médias sociaux comme moyens supplémentaires pour communiquer des informations publiques, et notamment pour partager des messages clés de nos communications publiques. Il se peut que nous partagions ou retweitions ces messages à travers certains de nos comptes régionaux, dont Twitter @cssschweiz (<https://twitter.com/cssschweiz>) et @csapac (<https://twitter.com/csapac>). Les investisseurs et autres personnes intéressées doivent considérer ces messages abrégés en tenant compte du contexte des communications dont ils sont extraits. Les informations que nous publions sur ces comptes de médias sociaux ne font pas partie de ce document.

Les informations auxquelles il est fait référence dans ce document, que ce soit via des liens sur Internet ou d'une autre manière, ne sont pas intégrées dans ce document.

Certaines parties du présent document ont été élaborées par le Credit Suisse sur la base de données accessibles au public, de données développées en interne et d'autres sources tierces estimées fiables. Le Credit Suisse n'a pas cherché à vérifier de manière indépendante les informations obtenues de sources publiques et tierces et n'assume aucune responsabilité ni garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à la fiabilité desdites informations.

La version anglaise du présent document fait foi.

Credit Suisse

Le Credit Suisse est un prestataire de services financiers leader sur le plan international. Notre stratégie s'appuie sur nos principaux points forts: notre positionnement parmi les grands établissements de gestion de fortune, nos solides compétences en investment banking et notre forte présence sur notre marché domestique suisse. Nous poursuivons une approche équilibrée dans la gestion de fortune, notre objectif étant de tirer profit tant de la base d'actifs importante dans les marchés matures que de l'accroissement du capital considérable dans la région Asie-Pacifique et dans d'autres marchés émergents, tout en continuant à servir les marchés développés les plus importants et en particulier la Suisse. Le Credit Suisse emploie quelque 50 110 collaborateurs. Les actions nominatives (CSGN) de Credit Suisse Group AG, sont cotées en Suisse, ainsi qu'à New York sous la forme d'American Depositary Shares (CS). Pour plus d'informations sur le Credit Suisse, rendez-vous à l'adresse www.credit-suisse.com.

Cautionary statement regarding forward-looking information

This document contains statements that constitute forward-looking statements. In addition, in the future we, and others on our behalf, may make statements that constitute forward-looking statements. Such forward-looking statements may include, without limitation, statements relating to the following:

- our plans, targets or goals;
- our future economic performance or prospects;
- the potential effect on our future performance of certain contingencies; and
- assumptions underlying any such statements.

Words such as "believes," "anticipates," "expects," "intends" and "plans" and similar expressions are intended to identify forward-looking statements but are not the exclusive means of identifying such statements. We do not intend to update these forward-looking statements.

By their very nature, forward-looking statements involve inherent risks and uncertainties, both general and specific, and risks exist that predictions, forecasts, projections and other outcomes described or implied in forward-looking statements will not be achieved. We caution you that a number of important factors could cause results to differ materially from the plans, targets, goals, expectations, estimates and intentions expressed in such

forward-looking statements and that the ongoing COVID-19 pandemic creates significantly greater uncertainty about forward-looking statements in addition to the factors that generally affect our business. These factors include:

- the ability to maintain sufficient liquidity and access capital markets;
- market volatility, increases in inflation and interest rate fluctuations or developments affecting interest rate levels;
- the ongoing significant negative consequences of the Archegos and supply chain finance funds matters and our ability to successfully resolve these matters;
- our ability to improve our risk management procedures and policies and hedging strategies;
- the strength of the global economy in general and the strength of the economies of the countries in which we conduct our operations, in particular the risk of negative impacts of COVID-19 on the global economy and financial markets and the risk of continued slow economic recovery or downturn in the EU, the US or other developed countries or in emerging markets in 2022 and beyond;
- the emergence of widespread health emergencies, infectious diseases or pandemics, such as COVID-19, and the actions that may be taken by governmental authorities to contain the outbreak or to counter its impact;
- potential risks and uncertainties relating to the severity of impacts from COVID-19 and the duration of the pandemic, including potential material adverse effects on our business, financial condition and results of operations;
- the direct and indirect impacts of deterioration or slow recovery in residential and commercial real estate markets;
- adverse rating actions by credit rating agencies in respect of us, sovereign issuers, structured credit products or other credit-related exposures;
- the ability to achieve our strategic goals, including those related to our targets, ambitions and financial goals;
- the ability of counterparties to meet their obligations to us and the adequacy of our allowance for credit losses;
- the effects of, and changes in, fiscal, monetary, exchange rate, trade and tax policies;
- the effects of currency fluctuations, including the related impact on our business, financial condition and results of operations due to moves in foreign exchange rates;
- geopolitical and diplomatic tensions, instabilities and conflicts, including war, civil unrest, terrorist activity, sanctions or other geopolitical events or escalations of hostilities;
- political, social and environmental developments, including climate change;
- the ability to appropriately address social, environmental and sustainability concerns that may arise from our business activities;
- the effects of, and the uncertainty arising from, the UK's withdrawal from the EU;
- the possibility of foreign exchange controls, expropriation, nationalization or confiscation of assets in countries in which we conduct our operations;
- operational factors such as systems failure, human error, or the failure to implement procedures properly;
- the risk of cyber attacks, information or security breaches or technology failures on our reputation, business or operations, the risk of which is increased while large portions of our employees work remotely;
- the adverse resolution of litigation, regulatory proceedings and other contingencies;
- actions taken by regulators with respect to our business and practices and possible resulting changes to our business organization, practices and policies in countries in which we conduct our operations;
- the effects of changes in laws, regulations or accounting or tax standards, policies or practices in countries in which we conduct our operations;
- the discontinuation of LIBOR and other interbank offered rates and the transition to alternative reference rates;
- the potential effects of changes in our legal entity structure;
- competition or changes in our competitive position in geographic and business areas in which we conduct our operations;
- the ability to retain and recruit qualified personnel;
- the ability to protect our reputation and promote our brand;
- the ability to increase market share and control expenses;
- technological changes instituted by us, our counterparties or competitors;
- the timely development and acceptance of our new products and services and the perceived overall value of these products and services by users;
- acquisitions, including the ability to integrate acquired businesses successfully, and divestitures, including the ability to sell non-core assets; and
- other unforeseen or unexpected events and our success at managing these and the risks involved in the foregoing.

We caution you that the foregoing list of important factors is not exclusive. When evaluating forward-looking statements, you should carefully consider the foregoing factors and other uncertainties and events, including the information set forth in "Risk factors" in I – Information on the company in our Annual Report 2021.

Tags:

[Adhoc Release](#)

[Financial News](#)

[Latest News](#)

[Media Release](#)
